

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1748

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 16

I. – A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dix-huit »,

les mots :

« vingt-et-un ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 18, substituer au nombre :

« 25 »,

le nombre :

« 30 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre d'ouvrir un plan d'épargne avenir climat jusqu'à 21 ans et de repousser la date de clôture maximale à 30 ans, afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes épargnants de profiter de ce nouveau produit d'épargne et d'augmenter les encours permettant de soutenir le financement de la transition écologique.